

AUTORISATION DE CONDUITE

Chariot de manutention automoteur à conducteur porté

Formation — CMACP

 DURÉE 7 heures 1 journée	 EFFECTIFS 4 max. participants	 MODALITÉ Intra-entreprise Présentiel	 DÉLAI D'ACCÈS 15 jours ouvrés minimum
---	---	--	---

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 01 Effectuer les manœuvres de conduite d'un chariot automoteur en respectant les consignes de sécurité.
- 02 Identifier les obligations réglementaires et responsabilités du conducteur en situation réelle.
- 03 Réaliser les vérifications et entretiens courants du chariot automoteur selon le protocole établi.
- 04 Appliquer les règles de sécurité lors des manœuvres de manipulation du chariot.
- 05 Analyser les risques potentiels et mettre en œuvre les pratiques préventives adaptées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉREQUIS

Aucun prérequis spécifique, sauf contre-indication médicale pour la conduite d'engins.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour tout aménagement spécifique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Salariés amenés à utiliser un chariot automoteur dans le cadre de leurs missions.
- Personnel d'entrepôts, de logistique, de production ou de manutention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et mises en situation pratiques.
- Supports pédagogiques : vidéos, livret de formation.
- Exercices pratiques sur chariot automoteur.

CONTENU DE LA FORMATION

MATIN

Partie théorique

- Accueil et présentation des objectifs
- Réglementation et responsabilités du conducteur
- Types de chariot automoteur et leurs caractéristiques
- Vérifications avant mise en service
- Risques liés à l'utilisation et règles de sécurité
- Gestes et postures pour prévenir les TMS

APRÈS-MIDI

Partie pratique

- Prise en main du chariot : commandes et manœuvres de base
- Exercices de levage, déplacement et gerbage
- Circulation en environnement contraint
- Gestion des charges et stabilité du chariot
- Situations spécifiques et exercices pratiques
- Évaluation finale des acquis

ÉVALUATION & VALIDATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation théorique : QCM sur la réglementation et les bonnes pratiques.
- Évaluation pratique : mise en situation avec validation des compétences.

DOCUMENT DÉLIVRÉ

- Attestation de validation des acquis remise à l'issue de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation intra-entreprise, organisable sous 15 jours ouvrés minimum à compter de la validation du devis, sous réserve de disponibilités. Un délai adapté peut être proposé pour toute demande spécifique.

TARIFS

Tarif sur devis, déterminé en fonction du nombre de participants, de la localisation et des besoins spécifiques. Contactez-nous pour une proposition personnalisée.



Yannick MELIN — Référent pédagogique

Formateur titulaire du certificat de formateur · Habilité pour les formations sécurité